

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la réunion du jeudi 25 juin 2009 à 20 heures 30.
Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
 Présents : 14
Votants : 14
 Convocations du 19 juin 2009

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI, Olivier BOUCHAND, Pierre BOUTET, Nathalie BROCHARD, Olivier BOISSINOT, Philippe PRUNIER, Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.

Excusé : Philippe HEIDET.

Secrétaire : Gilles BOUTEILLER

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En présence de Madame Le Maire du MAZEAU, le tirage au sort est effectué conformément à la réglementation et désigne 2 électeurs pour la commune de DAMVIX et un pour la commune du MAZEAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'INSTALLATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE PISTE D'EDUCATION ROUTIERE

Délibération n° 37/2009 – exécutoire le 1^{er} juillet 2009

Monsieur Le Maire rappelle qu'un syndicat intercommunal dénommé « syndicat intercommunal à vocation unique pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière » a été créé en 1983.

Ce syndicat regroupe les communes de Maillezais, Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Liez, Le Mazeau, Saint-Pierre-Le-Vieux, Saint Sigismond, Nieul-Sur l'Autise, et Oulmes.

Monsieur Le Maire explique que ce syndicat n'exerce plus aucune activité depuis de nombreuses années.

Aussi, conformément à l'article L.5212-34 du Code Général des collectivités territoriales, il peut être dissous, après avis des communes adhérentes.

Le conseil accepte.

RESSOURCES HUMAINES – HEURES COMPLEMENTAIRES

Délibérations n° 38/39/40/2009 – exécutoires le 1^{er} juillet 2009

Le conseil accepte le remplacement de Madame LEGAGNEUX (en accident de travail) par Madame BOISSINOT.

Il accepte que 31 heures 50 d'heures complémentaires soient payées à Madame EGEA pour le remplacement à l'école de Madame LEGAGNEUX et 16 heures complémentaires à Madame DURANCEAU pour un remplacement à l'accueil de la mairie.

RESSOURCES HUMAINES -TAUX DE PROMOTION DES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération n° 41/2009 – exécutoire le 1^{er} juillet 2009

Le conseil municipal fixe à 100 % le taux de promotion pour l'avancement au grade de rédacteur principal.

Un seul agent de la commune est concerné par cet avancement.

Les autres grades sont sans changement.

SYDEV : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2008.EFF.0197

Le conseil accepte le remboursement par le SYDEV de la somme de 3 722 Euros correspondant à un trop versé sur l'opération d'effacement de réseaux du centre bourg.

Questions diverses

Voirie - travaux

Les travaux de voirie en cours à La Barbée ne donnent pas entière satisfaction.
Le conseil souhaite que l'entreprise ne facture que partiellement son intervention.

Police – voirie :

L'union des commerçants projette d'organiser un vide-greniers le 16 août dans le bourg.
Une réunion est prévue le 2 août en mairie avec MM PRUNIER, BOUTEILLER, BOUCHAND et les représentants de l'UCAD pour définir les emplacements sur le domaine public de la manifestation.

D'autre part et dans le prolongement d'une demande d'emplacement au marché déposée par Monsieur BROSSARD de la Barbée, une réunion en mairie est prévue pour arrêter les modalités d'organisation du marché hebdomadaire. Sont conviés les commerçants habituels du marché.